



Ce document a été rédigé bénévolement par quelques personnes, membres du Conseil Municipal de Monceaux ou membres du Syndicat Mixte des Marais de Sacy.

Il a pour objet de partager des informations sur le devenir du patrimoine exceptionnel que constituent les marais de Sacy.

Le présent document fait un rappel historique et réglementaire sur ces marais, sur leur valeur patrimoniale (habitat, faune et flore) et aborde quelques travaux de restauration et de sauvegarde en cours. Il pourra avoir une suite, au gré des événements qui jalonnent la vie de ces marais.

chapitre 1:
- historique des marais de Sacy
- gestion de l'eau

chapitre 2:
- enjeux écologiques
- zonages réglementaires et structures d'action

chapitre 3:
- restauration et entretien

chapitre 4:
- inventaire "espèces exotiques envahissantes"

chapitre 5:
- inventaire avifaune
- inventaire chauves-souris
- pêche électrique

Enjeux écologiques

Aujourd'hui, les principaux milieux naturels qui composent le Marais de Sacy, vaste ensemble tourbeux, sont les suivants :

- les eaux courantes, constituées des rivières et canaux,



Les marais sont drainés par la Frette qui se développe dans l'axe longitudinal de la cuvette.

Les principaux axes d'écoulement secondaires sont :

- le ruisseau de Ladrancourt prolongé par le canal Maure qui est parallèle à la Frette à la traversée des marais jusqu'à Saint Martin Longueau ;
- les rus naturels ou les fossés exutoires des sources artésiennes en bordure Nord des marais.
- les fossés artificiels ayant servi au drainage des terres agricoles, à la délimitation des propriétés, à la mise en relation des plans d'eau avec la Frette.

- *les eaux douces stagnantes (étangs et mares).*

Ces plans d'eau constituent un élément essentiel du paysage des marais. Certains d'entre eux sont des vestiges d'activités économiques aujourd'hui abandonnées (cressonnières et points d'extraction de la tourbe).

On y recense des plantes remarquables comme les utriculaire et le Potamot coloré. Les étangs ont un intérêt pour l'avifaune aquatique migratrice et constituent donc des lieux privilégiés pour la chasse.



- *les milieux tourbeux pionniers (sur tourbe dénudée)* : ils sont limités aux sentiers bourbeux créés par le piétinement des bovins et chevaux dans les prairies et aux sentiers de chasse (layons) entretenus par la fauche au sein des roselières. Sur ces milieux se développent des espèces rares comme le Mouron délicat .

- *les formations à grandes herbacées*: elles sont constituées de différents types de roselières essentiellement composées du Roseau commun (ou Phragmite) et du Marisque. Les roselières constituent des habitats intéressants pour une avifaune spécialisée (notamment le Grand Butor et le Blongios nain) ;



- les prairies humides pâturées : caractérisées par la présence de la Molinie et des joncs, elles présentent une importante diversité floristique avec des espèces remarquables comme la Gentiane pneumonanthe, l'Inule à feuille de saule, diverses orchidées...



- les fourrés arbustifs humides : ils sont dominés par des saules cendrés dont la forme " en boule " est caractéristique de ce paysage de marais. Ce milieu est en forte progression sur le Marais, ce qui est préjudiciable à la diversité des milieux. Notons néanmoins que les arbustes sont importants pour certaines espèces d'oiseaux et pour la Rainette verte .

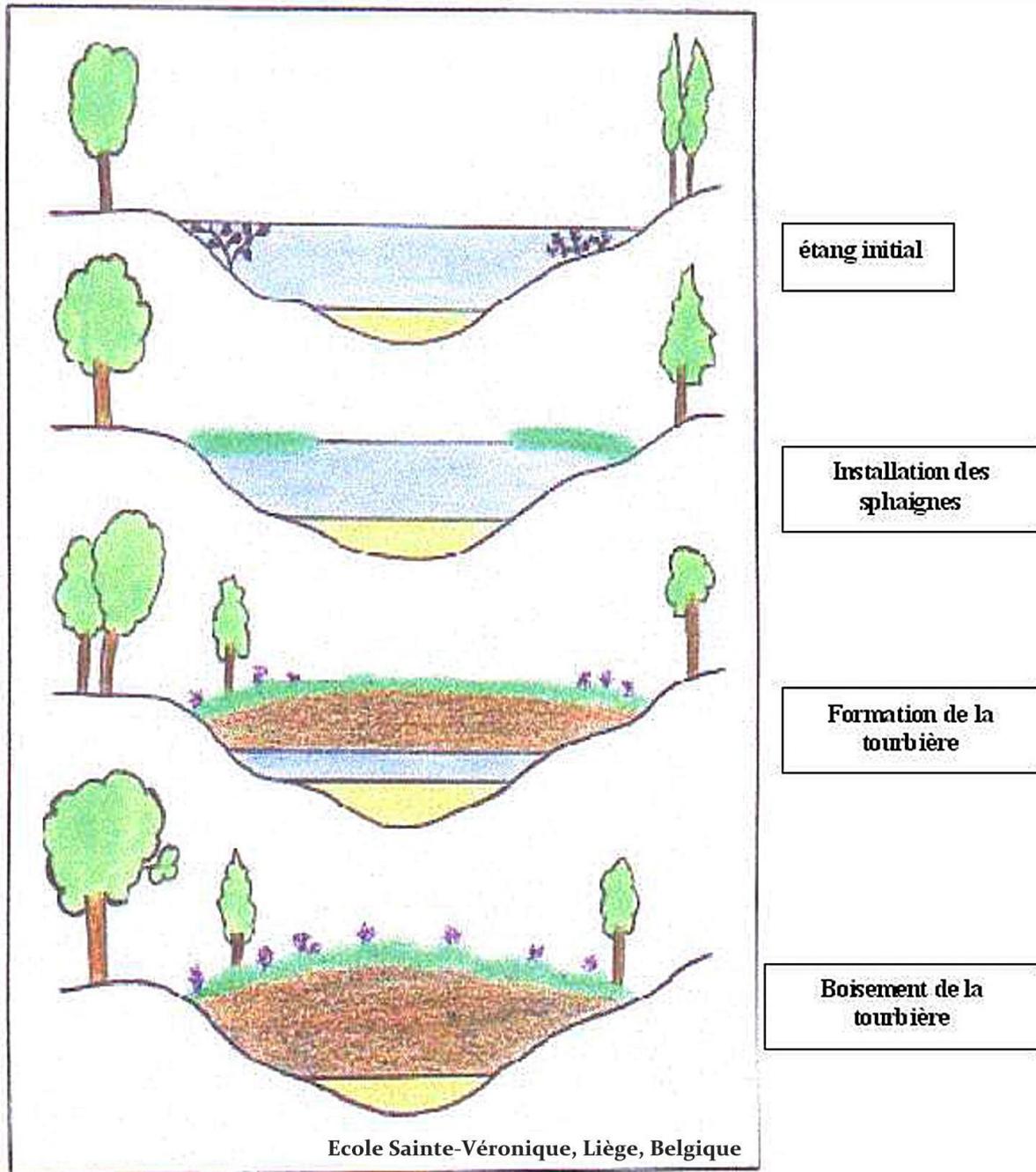


- *les boisements arborescents* : ils sont d'origine naturelle ou anthropique (peupleraie en périphérie du marais). Ces formations naturelles constituent le stade final d'évolution de la végétation : selon les secteurs, elles sont composées majoritairement d'aulnes, de saules, de chênes ou de frênes.



Les menaces :

Un facteur majeur : la dynamique de végétation et l'atterrissement naturel des marais :



Une eau stagnante peu profonde sera colonisée peu à peu par différentes ceintures de végétation. Les végétaux morts envahissent et agrandissent lentement le rivage, formant des radeaux (tremblants), et le plan d'eau se comble peu à peu pour former une tourbière.

La tourbière ainsi constituée se revêt d'une végétation herbacée qui, sous nos climats, aura tendance à être progressivement remplacée, sans l'intervention de l'homme, par une végétation ligneuse, d'abord buissonnante puis forestière.

Creusement des canaux et étangs

Sur le Marais de Sacy, l'exploitation de la tourbe a conduit au creusement de vastes étangs favorables à certaines espèces de l'avifaune. Par contre, les canaux réalisés pour assécher la tourbe ont certainement joué un rôle dans le processus de drainage du Marais.

Actuellement, cette activité a disparu mais elle est en quelque sorte relayée par l'entretien des cours d'eaux à des fins cynégétiques.

Les canaux reliés à la Frette contribuent de manière importante au drainage des marais (évacuation des eaux).

Absence d'entretien des milieux herbacés dans les marais

L'abandon des pratiques d'entretien des milieux herbacés, fauche ou pâturage, joue un rôle très important dans le boisement du Marais de Sacy, sur de vastes surfaces.

Une gestion non concertée des niveaux d'eau

L'absence ou la mauvaise gestion des niveaux d'eau, en lien avec la densité des réseaux de drainage du Marais, conduit à la disparition d'habitats d'intérêts et à la perte de grande quantité d'eau de qualité. Ceci favorise l'assèchement du marais et augmente le développement des ligneux.

Prélèvements d'eau

Une étude hydrogéologique a montré que des pompages proches du Marais, pour l'alimentation en eau potable surtout et à titre moindre pour l'agriculture, entraînent une baisse de débit directement ressentie sur les sources.

Des pratiques de gestion inadaptées

Au niveau des plans d'eau, un curage mal conduit peut entraîner une forte réduction de l'intérêt écologique. L'enlèvement total des couches tourbeuses, le dépôt des matériaux dans les roselières et les cladiaies sont des pratiques défavorables.

Apport d'éléments nutritifs, pollution

La pollution des eaux, et en particulier l'apport d'éléments tels que les phosphates et les nitrates, peuvent fortement influencer l'évolution des milieux en conduisant d'une part à la disparition des espèces ne supportant pas les milieux trop riches en azote et phosphore et en favorisant d'autre part la prolifération d'autres espèces.

Les végétaux proliférants et la concurrence végétale

Dans le Marais de Sacy, deux espèces aquatiques sont considérées comme proliférantes par les gestionnaires des plans d'eau : le cératophylle et les Characées (encore nommées rinçon ou courançon dans le Marais), alors même que ces dernières sont en régression à l'échelle européenne et constituent un habitat d'intérêt communautaire.



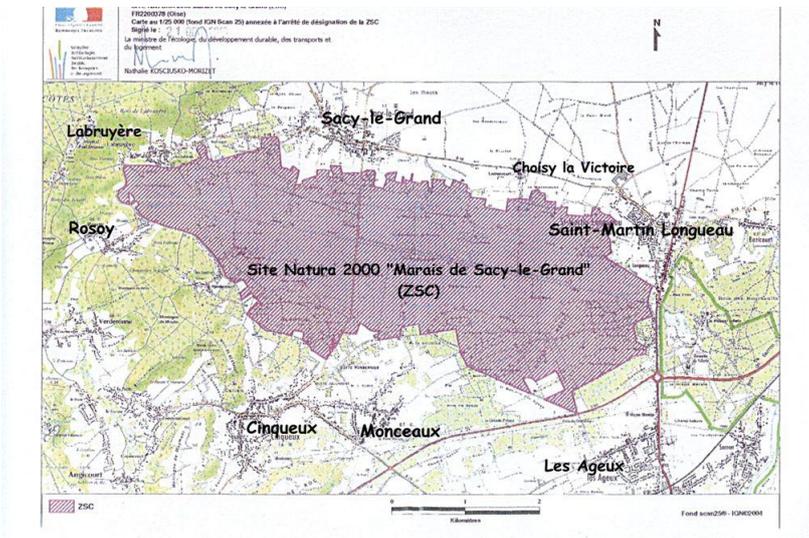
Par ailleurs, des espèces exotiques pouvant nuire fortement au milieu et à la qualité de l'eau sont à éradiquer : les jussies, le myriophylle du Brésil.

Zonages réglementaires et structures d'actions

De par le grand intérêt écologique et patrimonial et les menaces qui pèsent sur le Marais de Sacy, ce site a été identifié par plusieurs zonages définissant des espaces naturels à protéger.

Le Marais de Sacy a été classé en Espaces Naturels Sensibles par le Conseil Général, ce qui a permis par la suite d'établir une zone soumise à un droit de préemption. Le Conseil Général de l'Oise a acquis 230 hectares en 2001.

Le Marais de Sacy a aussi intégré le réseau Natura 2000 dont le Document d'Objectifs a été validé en 2005 par le comité de pilotage, et dont l'arrêté ministériel de désignation en Zone Spéciale de Conservation a été signé le 21 Décembre 2010.



Mise en place d'une structure de sauvegarde et de restauration.

Le Marais reste un milieu fragile et la diversité des milieux et certaines espèces végétales ou animales sont menacées par une évolution très importante des milieux naturels (abandon ou évolution de certaines pratiques d'entretien, drainage, boisements...).

Sur certaines parcelles du Marais de Sacy, les propriétaires et/ou leurs locataires, par le biais de la chasse entretenaient et continuent d'entretenir leur parcelle d'une part, une structure solide s'est implantée de façon forte autour du projet Natura 2000 afin d'engager des travaux de sauvegarde, de restauration d'autre part.

- la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement), par ses Services « Nature, Eau, Paysage » et « Développement Durable » est le représentant de l'Etat et finance avec l'Europe des travaux de restauration et sauvegarde par le biais de contrats Natura 2000,

- le Syndicat Intercommunal, créé en 2000, a évolué en Syndicat Mixte des Marais de Sacy avec l'entrée du Conseil Général en son sein en 2010. Le Syndicat Mixte est la structure animatrice du projet Natura 2000.

- l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, via sa branche « milieux humides », passe convention avec le Syndicat Mixte et contribue financièrement aux actions du Syndicat qui peut depuis le 1^{er} octobre 2010 s'appuyer sur un ingénieur spécialiste,
- un partenaire scientifique, le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie, est associé aux différentes opérations concernant les habitats et plus particulièrement la richesse faunistique et floristique,
- un suivi ornithologique est assuré par la Station Ornithologique des Marais de Sacy.

Le Syndicat Mixte des Marais de Sacy.

Le Syndicat Mixte des Marais de Sacy (SMMS) a été créé en 2010. Alors composé des Communes de Cinqueux, Les Ageux, Monceaux, Rosoy, Sacy-le-Grand et Saint Martin Longueau et du Conseil Général de l'Oise, il vient d'être complété en 2014 par l'intégration de la commune de Labruyère.

Sa mission principale vise à la préservation et à la restauration du Marais de Sacy, marais tourbeux de 1 000 hectares, ceci par la gestion des habitats du Marais mais également par la gestion de l'eau.

Depuis 2009, le Syndicat Mixte des Marais de Sacy est la structure animatrice du site Natura 2000 « Marais de Sacy ». Dans ce cadre, il suit l'actualité Natura 2000 et gère la mise en œuvre de la charte ainsi que des contrats Natura 2000.

Le volet hydraulique de l'activité du SMMS est marqué par la volonté de s'attaquer à la source même de l'existence du Marais : l'eau. Il s'agit d'atteindre l'objectif suivant : maintenir au mieux les eaux du Marais dans le Marais.

De par l'assistance à la gestion aux propriétaires et le suivi des différentes actualités liées au Marais de Sacy (Etudes, évolution de la réglementation...), le SMMS se pose en acteur local majeur du site et en relais entre les différents partenaires (propriétaires, gestionnaires, collectivités, services de l'Etat...).

On soulignera enfin que tous les travaux font l'objet de suivis scientifiques afin de caractériser l'état « écologique » du Marais avant, pendant et après les différentes actions.

Texte/mise en page : Claude Cwiklinski/Jean Rousselot/Jean Claude Thomann

